

**COMISSÃO DA CEDEAO**

**COMMISSION DE LA CEDEAO**

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



**ECOWAS COMMISSION**

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

**Avis à manifestations d'intérêt.**

**Sélection d'un (e) Consultant(e) pour l'élaboration d'un rapport  
capitalisation des 10 ans de vie de l'ARAA**

**Référence :** ARAA/BUDGET/2023/SCI/030

**Date de publication** 31 juillet 2023

**Date limite de réponse** 15 Aout 2023 à 17h00 GMT

## I. Contexte

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO ont adopté, en janvier 2005 à Accra, la politique agricole de la communauté, l'ECOWAP qui constitue la déclinaison régionale du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), volet agricole du NEPAD.

L'ECOWAP a pour objectif de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays ». Elle s'appuie sur une vision, qui prend en compte les tendances lourdes du secteur agricole régional, encore caractérisé par une faible productivité et qui nécessite une transformation en « une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs ».

Dans le cadre institutionnel de la mise en œuvre de l'ECOWAP, l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) a été créée par règlement C/REG.1/08/11 et lancée officiellement le 27 septembre 2013. Elle a pour mandat « d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la politique agricole de la CEDEAO, en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées ».

Dans cette perspective l'agence apparaît comme l'institution technique à travers laquelle la CEDEAO joue pleinement son rôle régalien dans l'accompagnement des acteurs et des institutions régionales de coopération dans la mise en œuvre des plans d'investissement. A ce titre l'Agence n'exécute pas directement les actions sur le terrain, mais contractualise avec les institutions techniques et tous autres acteurs dont les compétences sont avérées. De façon spécifique, l'ARAA a pour mandats de :

- Renforcer les capacités techniques d'intervention et d'action de la Commission de la CEDEAO, notamment du Département Affaires Economique et Agriculture. Il s'agit de suppléer la Commission au point de vue technique, dans la mise en œuvre des programmes d'investissement pour permettre à cette dernière de jouer pleinement son rôle régalien (orientation stratégique, réglementation, pilotage, suivi évaluation, veille stratégique).
- Coordonner dans une perspective de rationalisation, les activités et champs d'intervention des institutions techniques spécialisées dans les domaines agricoles et agro-alimentaires (agriculture, élevage, pêche, sylviculture).
- Contribuer au renforcement des capacités des acteurs régionaux en matière de préparation des dossiers, de la mise en œuvre et du suivi des activités. L'Agence doit contribuer à améliorer les prestations des différentes institutions de coopération technique et des autres acteurs régionaux qui interviennent dans le secteur agricole (secteur privé, organisations professionnelles agricoles, société civile). Cet accompagnement passe par les formations thématiques, et l'appui à la mise en œuvre des projets et à leur suivi.

Depuis son lancement à nos jours, l'Agence a coordonné la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes avec des résultats tangibles sur le terrain.

Le 27 septembre 2023, l'Agence aura dix (10) ans de vie et il est envisagé l'organisation de son anniversaire afin de partager ses expériences réussies, les enseignements appris et les résultats obtenus en termes de contributions à la mise en œuvre de la politique agricole.

A cet effet, l'ARAA entreprend de mobiliser un consultant individuel pour conduire une étude de capitalisation des résultats obtenus au cours des dix ans, les enseignements et la formulation des recommandations pour les 10 années à venir.

## **II. Objectifs de l'étude**

L'objectif de la mission est de capitaliser les résultats obtenus au cours des dix ans de vie de l'ARAA, tirer les enseignements de la mise en œuvre de son mandat et formuler le cas échéant des recommandations pour améliorer son fonctionnement.

De manière spécifique, il s'agira :

- de faire une introduction des grandes tendances, les défis et les enjeux du secteur agrosylvopastoral et halieutique et de la trajectoire de leur structuration autour des 9 thématiques ;
- mettre en exergue dans chaque thématique la contribution de l'ARAA en termes de mise en œuvre de projets et programmes, les principaux résultats obtenus, les enseignements tirés, les gaps à combler pour les années à venir, les facteurs de viabilité des résultats.
- d'apprécier les modalités, conditions de mise en œuvre et de reddition de compte des résultats des projets et programmes, notamment celles relatives à l'interaction entre l'ARAA, les bénéficiaires, les Organismes et Institutions partenaires de mise en œuvre ;
- de formuler des recommandations d'amélioration de la performance de l'ARAA ;
- faire un éditing des documents avec des illustrations imagées afin de mieux assurer une grande communication et visibilité de l'ARAA.

## **III. Résultats attendus**

L'étude permettra de disposer de :

- un document de capitalisation structuré en 9 thématiques qui présente :
  - les grandes tendances, les défis et les enjeux du secteur ASPH, la contribution de l'ARAA à la mise en œuvre de l'ECOWAP à travers la mise en œuvre des projets et programmes, les principaux résultats obtenus, les enseignements tirés, les gaps à combler pour les années à venir, les facteurs de viabilité des résultats.
  - une analyse des modalités, des conditions de mise en œuvre et de reddition des comptes (CTS, CoPILs) des projets et programmes, notamment celles relatives à l'interaction entre l'ARAA, les bénéficiaires, les Organismes et Institutions partenaires de mise en œuvre ;
  - des recommandations d'amélioration de la performance de l'ARAA ;
  - éditing des documents avec des illustrations imagées afin de mieux assurer une grande communication et visibilité de l'ARAA.

- Le consultant doit avoir un esprit de synthèse en présentant un rapport maximum de 60 pages selon le format présenté :

<b>Structuration du document</b>	<b>Descriptions</b>
I. Introduction	Brève introduction ( <b>1 page</b> )
II. Rappel des résultats de l'ECOWAP	Bref rappel ( <b>1 à 2 pages</b> )
III. Contexte et justification de la création de l'ARAA	Bref rappel ( <b>1 à 2 pages</b> )
IV. Capitalisation des 10 ans de vie de l'ARAA	Autour des 09 thématiques ( <b>avec maximum 5 pages par thématique</b> ).
4.1. Elevage et pastoralisme,	<p><b><u>Par thématique :</u></b></p> <p>a) Quelles ont été les grandes tendances au cours des 10 ans ?</p> <p>b) Quels sont les défis auxquels la région fait face dans la thématique ?</p> <p>c) Quels sont les enjeux ?</p> <p>d) Quelles ont été la contribution de l'ARAA en termes de mise œuvres de projets et programmes ?</p> <p>e) Quels ont été les principaux résultats obtenus, les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les gaps à combler pour les années à venir, les facteurs de viabilité des résultats ?</p>
4.2. Pêche et aquaculture	
4.3. Productivité et compétitivité agricoles	
4.4. Adaptation aux changements climatiques	
4.5. Environnement, forêts et conservation de la biodiversité,	
4.6. Gestion des pesticides, lutte contre les ravageurs	
4.7. Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle,	
4.8. Employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	
4.9. Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles.	
5. Acquis et Enseignements sur les modalités et conditions de mise en œuvre des projets et programmes	Analyse du mandat de faire-faire : quelle efficacité ? Quels enseignements ? quelles interactions entre l'ARAA, les bénéficiaires, les Organismes et Institutions partenaires de mise en œuvre ( <b>3 pages maximum</b> )
6. Conclusions	Quels messages clés en termes de conclusions, de communication et visibilité de la CEDEAO et de ses partenaires en termes de mises en œuvre de l'ECOWAP générées ( <b>3 pages maximum</b> )
7. Recommandations d'amélioration de la performance de l'ARAA	Quelles recommandations pour renforcer la capacité institutionnelle de l'ARAA ? Quelles recommandations pour une meilleure efficacité dans l'atteinte des objectifs de l'ECOWAP ? ( <b>3 pages maximum</b> )

#### **IV. Méthodologie**

L'ARAA mettra en place un comité de suivi et d'orientation de l'étude composé des membres suivants :

- Le Directeur de l'Agriculture et développement rural, Président,
- Le chef de file de l'ECOWAP donors Group

- Le Directeur exécutif de l'ARAA,
- Les coordonnateurs des projets et programmes
- Le Directeur Exécutif du Hub Rural

La fonction du comité d'orientation est d'assurer la validation de l'approche méthodologique du consultant, le suivi et l'orientation de l'étude.

L'approche qui sera proposée par le consultant devra comprendre les étapes suivantes :

- tenir une rencontre de cadrage avec le comité de suivi et d'orientation de l'étude sur la compréhension des TDR ;
- consulter les parties prenantes de l'ECOWAP notamment les bailleurs, les Coordonnateurs et chargés de programme de l'ARAA, les OIG, les institutions de coopérations techniques, les OPR ainsi que les pays, les bénéficiaires terrain ;
- exploiter les rapports d'activités annuels des différents programmes, les documents de projets, les rapports d'évaluation des projets et programmes, les documents de capitalisation des projets et programmes, les études stratégiques, les photos des réalisations sur le terrain et les autres supports ;
- élaborer sur cette base le rapport de capitalisation des 10 ans de vie de l'ARAA ;
- animer une session de présentation du rapport provisoire ainsi que du document définitif après la prise en compte des observations ;
- éditer le document avec des illustrations imagées.

## **V. Profil du consultant**

Le consultant devra être un spécialiste en suivi évaluation, capitalisation, éditeur, avoir au moins un niveau académique de BAC + 5 ans en agronomie, agroéconomie, économie, statistiques, sociologie, ou tout autre diplôme équivalent.

Il doit justifier des expériences et compétences suivantes :

- au moins 10 ans d'expériences dans le domaine de suivi-évaluation au profit des institutions de préférence de dimension internationale et dans l'appui aux politiques, aux programmes ou projets de développement dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest ;
- avoir réalisé au moins des évaluations, capitalisation externe de projets régionaux ou nationaux multi-bailleurs de préférence ;
- avoir une excellente maîtrise de l'une des trois langues de la CEDEAO à l'écrit et à l'oral, et une maîtrise d'une deuxième langue serait un atout ;
- avoir une bonne connaissance des projets et programmes dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation en Afrique de l'Ouest et une bonne connaissance de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA) ;
- avoir travaillé au moins dix ans dans un ou des pays d'Afrique de l'Ouest ;
- avoir réalisé de missions similaires serait un grand atout.

## **VI. Lieu et durée**

La durée totale d'exécution est de 60 hommes/jours.

Le consultant travaillera à l'ARAA à Lomé en république Togolaise.

## **VII. Livrables**

Sur la période de sa mission, l'expert devra produire les documents suivants :

- une feuille de route comprenant le programme de la mission et la méthodologie proposée. La feuille de route sera remise la veille de la réunion de cadrage avec l'ARAA ;
- un rapport provisoire de capitalisation des 10 ans de vie de l'ARAA qui sera présenté pour amendement et validation ;
- un rapport final et édité qui sera transmis par version électronique avec tous les annexes qui sera transmis à l'ARAA après la prise en compte de tout les amendements.

## **VIII. Procédures de sélections**

### **. Eligibilité et qualifications**

La Commission de la CEDEAO, à travers l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) invite par la présente les personnes physiques (consultant individuel) à manifester leur intérêt pour fournir les services requis en fournissant les informations démontrant qu'il possède les qualification requises l'expérience pertinente pour réaliser la mission.

L'attention des consultants individuels intéressés est particulièrement attirée sur l'article 117 du Code révisé des marchés publics de la CEDEAO (« Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les lauréats »), qui fournit des informations sur les pratiques corrompues ou frauduleuses dans la concurrence ou l'exécution d'un contrat. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission conformément à l'article 118 du Code des marchés publics révisé de la CEDEAO.

### **. Dossier de candidatures**

Le dossier de candidature est constitué :

- Une lettre de manifestation d'intérêt ;
- Un curriculum vitae récent détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires ;
- Une proposition technique contenant la proposition de la démarche méthodologique et le calendrier d'exécution ; \*
- Trois références professionnelles (Noms et prénoms, fonctions actuelles, fonctions au moment de la collaboration avec le/la Consultant(e), email et contacts téléphoniques) ;
- Copie du diplôme le plus élevé en en agronomie, agroéconomie, économie, statistiques, sociologie, ou tout autre diplôme équivalent ;

- Copie des attestations de travail ou de service rendus, énumérées dans le curriculum vitae.

### **6.3 Réception des candidatures**

- Date et heure limite de réception des candidatures : **15 août 2023 à 17 H00 GMT.**
- Procédure de soumission : les candidatures seront soumises par e-mail aux adresses électroniques suivantes : [procurement@araa.org](mailto:procurement@araa.org) cc : [ctienon@araa.org](mailto:ctienon@araa.org) , [mnakorba@araa.org](mailto:mnakorba@araa.org) avec en objet « **SCI030-ARAA-Rapport Capitalisation 10 ans** ».
- Format des candidatures : la candidature doit être sous la forme d'**un seul fichier PDF.**
- L'ARAA se réserve le droit de ne pas considérer les candidatures ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

### **6.4 Méthode de sélection**

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection de consultant individuel décrite par le « Règlement sur la passation des marchés. » de la CEDEAO. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés. L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner de suite à cet avis.

### **6.5 Demande d'information complémentaires**

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : [procurement@araa.org](mailto:procurement@araa.org) cc : [ctienon@araa.org](mailto:ctienon@araa.org), [mnakorba@araa.org](mailto:mnakorba@araa.org) avec en objet « **SCI030-ARAA-Rapport Capitalisation 10 ans** ».